ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assurer l'égalité et préserver la valeur nationale du baccalauréat

Question écrite n° 28073

Texte de la question

M. Adrien Quatennens interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités d'organisation du baccalauréat 2020. Suivant les consignes sanitaires de protection et de confinement de la population, de nombreux examens ont été reportés. Les épreuves du baccalauréat sont quant à elles purement et simplement annulées, selon les annonces faites par M. le ministre le vendredi 3 avril 2020. Il apparaît toutefois que les modalités d'organisation du baccalauréat présentées par M. le ministre ne sont pas satisfaisantes. La prise en compte exclusive du contrôle continu rompt en effet avec le principe d'égalité et avec la valeur nationale de l'examen et du diplôme. Ces deux notions sont pourtant fondamentales dans l'organisation de cet examen. M. le ministre a de plus fixé le suivi des enseignements jusqu'au 4 juillet 2020 comme une condition *sine qua non* pour l'obtention du diplôme. Pourtant, la « continuité pédagogique » ne pose pas les mêmes difficultés suivant le milieu social dont est issu l'enfant. La poursuite de la formation ne subit pas les mêmes contraintes que l'on soit issu d'une famille nombreuse et que l'on vive dans un appartement exigu, ou que l'on soit enfant unique et que l'on vive dans un logement spacieux. Cette « continuité » est même impossible pour les élèves ne disposant pas d'un matériel informatique. 12,5 millions de Français n'ont pas d'ordinateur chez eux et 8 millions n'ont pas d'accès à internet par ordinateur. Parmi eux, combien de lycéens dans l'incapacité de suivre leur enseignement à distance et privés de diplôme ? Les difficultés sont les mêmes pour la constitution de dossier de sélection. Le calendrier initial de Parcoursup doit donc être révisé en conséquence. Compte tenu de la crise sanitaire traversée, de l'importance du diplôme du baccalauréat et des enjeux soulevés dans la poursuite d'études, la définition des modalités d'examen doit être réalisée en codécision. M. le ministre doit être prêt à consulter, à entendre et à écouter les syndicats de lycéens et d'enseignants ainsi que les associations de parents d'élèves. Ces organisations sont force de proposition. Il l'interroge donc sur la méthode qu'il compte employer pour assurer l'égalité entre tous les élèves et préserver la valeur nationale du baccalauréat.

Données clés

Auteur : M. Adrien Quatennens
Circonscription : Nord (1re circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28073
Rubrique : Examens, concours et diplômes
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 avril 2020, page 2576
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)